

رَبَّنَا (اللَّهُمَّ) ارْحَمْنَا  
وَارْحَمِ الْوَالِدِينَ وَالْأَقْرَبِينَ  
وَارْحَمِ الْمُسْلِمِينَ وَالْمُسْلِمَاتِ  
وَارْحَمِ الْمَغْرِبِينَ وَالْمَغْرِبَاتِ  
وَارْحَمِ الْمَشْرِقِينَ وَالْمَشْرِقَاتِ  
وَارْحَمِ الْمَرْبِيعِينَ وَالْمَرْبِيعَاتِ  
وَارْحَمِ الْمَدِينَةَ الْمَدِينَةَ  
وَارْحَمِ الْمَدِينَةَ الْمَدِينَةَ



OIC/36-CFM/2009/CS/RES/FINAL

Original : Anglais

**RESOLUTIONS  
SUR  
LES AFFAIRES CULTURELLES ET SOCIALES**

**PRESENTEES  
A LA 36<sup>EME</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES**

**DAMAS, REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE  
28 JOUMADA AL-OULA AU 1<sup>ER</sup> JOUMADA AL-THANIA  
(23-25 MAI 2009)**

## TABLE DES MATIERES

N°	SUJET	PAGE
1)	<b>RESOLUTION N° 1/36-C SUR LES QUESTIONS CULTURELLES D'ORDRE GENERAL</b>	<b>4-8</b>
A)	Alliance des Civilisations	4
B)	Dialogue des Civilisations	5
C)	Stratégie culturelle et Plan d'Action	7
D)	Unification du calendrier hégirien	7
2)	<b>RESOLUTION N° 2/36-C SUR LA PROTECTION DES SANCTUAIRES ET LIEUX SAINTS DE L'ISLAM</b>	<b>9-13</b>
A)	La destruction de la Mosquée de Babri et la Protection des Lieux Saints de l'ISLAM	9
B)	La destruction du complexe islamique de Charar-e-Sharif et d'autres sites islamiques au Cachemire	10
C)	La destruction et la profanation des sites et sanctuaires historiques et culturels islamiques dans les territoires azéris occupés suite à l'agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan	11
D)	La destruction des sanctuaires et lieux de culte, mosquée, mausolées et « Housseyniyyates » en Irak	12
3)	<b>RESOLUTION N° 3/36-C SUR LES QUESTIONS SOCIALES</b>	<b>14-17</b>
A)	La Promotion de la Femme dans les Etats membres de l'OCI	14
B)	La protection de l'enfant dans le monde islamique	16
4)	<b>RESOLUTION N° 4/36-C SUR LES INSTITUTIONS, LES CENTRES ET LES INSTITUTS CULTURELS ISLAMIQUES</b>	<b>18-19</b>
A)	L'institut régional de l'éducation complémentaire d'Islamabad	18
B)	Aide à l'institut islamique de traduction de Khartoum	18
5)	<b>RESOLUTION N° 5/36-C SUR LES QUESTIONS DE LA PALESTINE</b>	<b>20-24</b>
A)	Jumelage des universités palestiniennes des territoires occupés avec les universités des Etats membres	20
B)	Situation de l'enseignement dans les territoires palestiniens et dans le Golan syrien occupés	21
C)	Les agressions israéliennes contre les sanctuaires des territoires palestiniens occupés et la préservation du cachet islamique, du patrimoine humanitaire et des droits religieux de la ville d'al-Qods al-Charif	22
6)	<b>RESOLUTION N° 6/36-C SUR LES ORGANES SUBSIDIAIRES</b>	<b>25-29</b>
A)	Centre de Recherches sur l'Histoire, les Arts et la culture islamiques (IRCICA)	25
B)	Académie islamique internationale du Fiqh (AIIF)	27

C)	Fonds de Solidarité islamique et son waqf	29
7)	<b>RESOLUTION N° 7/36-C SUR SUR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES</b>	<b>30-35</b>
A)	Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO)	30
B)	Le Comité islamique du Croissant international – Benghazi	34
8)	<b>RESOLUTION N° 8/36-C SUR LES INSTITUTIONS AFFILIEES</b>	<b>36-38</b>
A)	La Fédération sportive pour la solidarité islamique	36
B)	La Fédération mondiale des écoles arabo-islamiques internationales	37
C)	Forum de la Jeunesse de l'OIC pour le dialogue et la coopération	38
9)	<b>RESOLUTION N° 9/36-C SUR LA 8EME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR L'INFORMATION ET LES AFFAIRES CULTURELLES (COMIAC)</b>	<b>41</b>
10)	<b>RESOLUTION N° 10/36-C SUR LE RENFORCEMENT DE LA PLACE DE LA JEUNESSE DANS LE MONDE MUSULMAN</b>	<b>42</b>

**RESOLUTION No. 1/36-C**  
**SUR**  
**LES QUESTIONS CULTURELLES D'ORDRE GENERAL**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères réuni en sa 36<sup>ème</sup> session (session : en vue du renforcement de la solidarité islamique) à Damas, République arabe syrienne du 28 jourmada aloula au 1er jourmada thania 1430 H (soit du 23 au 25 mai 2009) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et autres instances islamiques, notamment la 11<sup>ème</sup> session ordinaire et la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, la 35<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE), la 5<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des ministres de la Culture et la 8<sup>ème</sup> session du COMIAC ;

**Ayant pris connaissance** du rapport du Secrétaire général sur les questions suivantes :

**A) Alliance des Civilisations**

**Reconnaissant** le besoin de promouvoir une plus grande harmonie et la compréhension entre les différentes cultures ;

**Se référant** au Programme d'Action décennal de l'OCI et réitérant son principe selon lequel le dialogue entre les civilisations basés sur le respect mutuel, la compréhension et l'égalité entre les peuples, constitue des conditions préalables à la paix et à la sécurité internationale ainsi qu'à la tolérance et à la coexistence pacifique ;

**Reconnaissant** à ce propos, la contribution louable de l'Alliance des civilisations lancée conjointement en 2005 par la Turquie et l'Espagne pour réaliser les objectifs contenus dans le Programme d'Action décennal de l'OCI ;

**Rappelant** sa résolution 1/35-C adoptée par la 35<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères tenue du 18 au 20 juin 2008 à Kampala, qui demande au Secrétaire général de finaliser la signature d'un protocole d'entente entre les Secrétariats généraux de l'OCI et de l'Alliance des civilisations :

- 1- **Salue** la tenue les 6 et 7 avril 2009 à Istanbul du 2<sup>ème</sup> forum de l'Alliance des civilisations.
- 2- **Se félicite** de la détermination et des efforts de la République de Turquie en contribuant à l'action de l'Alliance et à la propagation de ses nobles objectifs.
- 3- **Salue** la signature du protocole d'entente entre les Secrétariats généraux de l'OCI et de l'Alliance des civilisations.
- 4- **Demande** au Secrétaire général de l'OCI de suivre et d'encourager la mise en œuvre du protocole d'entente.

- 5- **Souligne** l'importance des actes du Forum d'Istanbul dans les efforts visant à endiguer la vague d'intolérance et la polarisation entre le monde islamique et l'Occident tout en encourageant une plus grande entente interculturelle. **Salue** la conclusion en 2007 du protocole d'entente entre l'ISESCO et le Secrétariat des Nations Unies pour le dialogue des civilisations et apprécie hautement les activités mises en œuvre dans le cadre de ce protocole.
- 6- **Invite** les Etats membres à s'affilier à l'Alliance des civilisations en apportant ainsi une nouvelle impulsion au développement de cette initiative profitable à l'humanité toute entière.
- 7- **Invite** les Etats membres de l'OCI à prendre en compte les conclusions du forum d'Istanbul et de prendre une part active à sa phase de mise en œuvre.

## **B) Dialogue des Civilisations**

**Rappelant** les principes énoncés dans la Déclaration de Téhéran, adoptée en décembre 1997 par la 8<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au sommet et réaffirmant que la civilisation islamique a toujours prôné au fil de l'histoire, la coexistence pacifique, la coopération, la compréhension mutuelle et le dialogue constructif avec les autres civilisations et les autres idéologies et que la Déclaration de Téhéran a également souligné la nécessité de construire l'entente entre les civilisations ; **ayant à l'esprit** la résolution no. 53/22 adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU qui a proclamé l'année 2001 comme étant « l'année des Nations Unies pour le dialogue des civilisations », qui a appelé à prendre toutes les mesures visant à renforcer le concept du dialogue des civilisations ; **rappelant également** les dispositions du Programme d'action décennal de l'OCI, adopté par la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire au sommet islamique, et qui appelle l'Organisation de la Conférence islamique et ses organes subsidiaires et affiliés à contribuer en tant que partenaires au dialogue intellectuel et interreligieux et aux efforts déployés à cet égard ;

- 1- **SALUE** l'initiative du Serviteur des deux saintes Mosquées, le Roi Abdallah Bin Abdelaziz Al-Saoud, relative au dialogue entre les adeptes des religions et des cultures et qui s'est cristallisée lors de la Conférence de La Mecque de 1429 H ; conférence à laquelle ont pris part plusieurs oulémas de diverses écoles et qui a balisé la voie à la tenue de la Conférence mondiale à Madrid à laquelle ont participé un nombre important de fidèles de plusieurs religions et cultures de par le monde. Cette conférence avait insisté sur l'unité de l'humanité et sur l'égalité entre tous les peuples, sans distinction de couleur, d'ethnie ou de culture.
- 2- **SE FELICITE EGALEMENT** des efforts continus que ne cesse de déployer dans ce cadre le Serviteur des deux saintes Mosquées et qui avaient débouché sur la réunion de haut niveau tenue par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2008. Plusieurs leaders du monde avaient pris part à cette dernière réunion soutenant ainsi les résultats de la conférence de Madrid sur l'initiative de dialogue du Serviteur des deux saintes Mosquées ; comme confirmé d'ailleurs par la déclaration du Secrétaire général qui a salué cette initiative et

son rôle dans la diffusion de la culture de dialogue de tolérance et d'entente mutuelle entre tous les peuples du monde.

- 3- **SE FELICITE** des efforts que fournit le Royaume hachémite de Jordanie à travers la fondation « Al El-Beyt pour la pensée islamique », se traduisant par la tenue -à l'intérieur comme à l'extérieur du Royaume- de plusieurs rencontres et conférences dans le cadre du dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations. **SALUE** également la contribution à l'adoption du message d'Amman lors de la Conférence internationale tenue dans cette ville en 2005 et à laquelle ont participé des oulémas de diverses écoles islamiques. La missive d'Amman a montré l'image rayonnante de l'Islam, cette grande religion qui prône le dialogue avec l'autre, la réalisation du bien être de la société humaine et son progrès. Ce message a été traduit dans plusieurs langues vivantes et distribué sur un plan très large.
- 4- **SALUE** les efforts du Kazakhstan pour promouvoir le dialogue entre les civilisations et se félicite de la tenue de la Conférence ministérielle sur le thème « un monde commun : le progrès par la diversité » qui s'est tenu le 17 octobre 2008 à Astana ; **invite** tous les Etats membres de l'OCI et la communauté internationale à appuyer les démarches de la République du Kazakhstan et à faciliter la mise en œuvre de la Déclaration d'Astana adoptée par la Conférence.
- 5- **SALUE** également la République du Kazakhstan pour son initiative appelant à la tenue, en juillet 2009 à Astana, de la 3<sup>ème</sup> Conférence des dirigeants du monde et les religions traditionnelles.
- 6- **SE FELICITE** de l'initiative du Secrétaire général d'engager un dialogue constructif avec les Nations Unies, l'UE et d'autres organisations internationales, leaders politiques et acteurs de la société civile en vue de faire connaître les préoccupations des différentes parties vis-à-vis de l'islamophobie ainsi que son initiative appelant à une réconciliation historique entre l'Islam et l'Occident.
- 7- **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI, à l'UNESCO, à l'ISESCO et à l'IRCICA de poursuivre leurs efforts pour susciter des dialogues interactifs en vue de promouvoir le dialogue des cultures et des civilisations à travers des initiatives concrètes et durables, des conférences et des symposiums et **EXHORTE** tous les Etats membres, la BID et le Fonds de solidarité islamique à apporter tout le soutien matériel et moral possibles pour assurer le succès de ces dialogues.
- 8- **SALUE** le rôle actif joué par l'Azerbaïdjan dans la promotion du dialogue interculturel et inter-civilisationnel entre le monde islamique et l'Occident, soulignant ainsi l'importance de la Conférence sur « le dialogue interculturel en tant que base de la paix et du développement durable en Europe et dans ces régions avoisinantes » tenue les 2 et 3 décembre 2008 à Bakou ainsi que sa « Déclaration de Bakou pour la promotion du dialogue interculturel » qui constitue une opportunité unique pour l'OCI pour développer des initiatives et des projets éventuels de coentreprise en vue de promouvoir davantage un

processus durable de dialogue interculturel et de faire ressortir le vrai visage de l'Islam dans le monde.

- 9- **APPRECIÉ** hautement les efforts et les initiatives de la République tunisienne dans le domaine de la promotion du dialogue, des civilisations, des cultures et des religions, à travers notamment l'accueil de plusieurs séminaires et conférences internationaux tenus sous le haut patronage de S.E. le Président Zine el-Abidine Bin Ali et soutient la candidature de la ville de Tunis comme capitale islamique du dialogue des civilisations.
- 10- **SE FELICITE** de la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU concernant la proclamation de l'année 2010 comme année internationale du rapprochement de cultures qui appelle à la compréhension religieuse et culturelle, à l'harmonie et la coopération et à la promotion du respect des spécificités de chaque culture et religion et qui souligne la nécessité du respect et de la protection des sanctuaires religieux conformément aux traités internationaux.

### C) Stratégie culturelle et Plan d'Action

**Prenant note** des rapports du Conseil consultatif sur la mise en œuvre de la stratégie culturelle pour le monde musulman (CCICS) adoptés à ses précédentes réunions et souligne l'importance de la protection du patrimoine intellectuel et culturel contre les menaces extérieures ;

1. **SE FELICITE** de l'adoption de la stratégie culturelle pour le monde musulman dans sa version amendée et **appelle** les Etats membres qui le souhaitent à soumettre à l'ISESCO les projets culturels qu'ils envisagent de mettre en œuvre.
2. **SALUE** les activités menées par l'ISESCO et les villes hôtes choisies en 2009 pour servir de capitales de la culture islamique et invite les Etats membres à prendre activement part aux célébrations en cours pendant l'année 2009 pour les villes de Bakou, de Kuala Lumpur, de N'Djamena et de Kairouan.
3. **EXPRIME** sa reconnaissance et sa gratitude à S.E. le Président Zine el-Abidine Bin Ali pour avoir patronné le programme de célébration de la ville de Kairouan choisie comme capitale culturelle islamique pour l'année 2009 ; contribuant ainsi à faire connaître le rôle joué par cette ville dans la diffusion de la civilisation islamique et partant de la civilisation universelle. Cette manifestation a montré que Kairouan, ce phare de la paix, qui a grandement contribué à la diffusion des valeurs islamiques de tolérance. Elle met en relief le rayonnement culturel et civilisationnel de la Tunisie, confirmé après le 7 novembre qui a redonné à ce pays la place qui est la sienne en consacrant son identité arabo-islamique.

### D) Calendrier hégirien unifié

**Tenant compte** de la nécessité d'unifier et de normaliser le calendrier hégirien de manière à refléter l'unité des musulmans lors des fêtes et des célébrations religieuses ;

- 1- **INVITE** tous les Etats membres, les institutions et organisations islamiques à soutenir l'Institution de l'Iftaa en Egypte pour mettre en œuvre son projet de satellite, en collaboration avec l'université du Caire et le centre d'études spatiales et en consultation avec la République Arabe d'Egypte.
- 2- **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre les questions objet de la présente résolution et d'en faire rapport à la 37<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.



**RESOLUTION N° 2/36-C**  
**SUR**  
**LA PROTECTION DES SANCTUAIRES ISLAMIQUES**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères réuni en sa 36ème session (session : en vue du renforcement de la solidarité islamique) à Damas, République arabe syrienne du 28 jourmada aloula au 1er jourmada thania 1430 H (soit du 23 au 25 mai 2009) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au sommet et les autres conférences islamiques, notamment la 11<sup>ème</sup> session ordinaire et la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, la 35<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE), la 5<sup>ème</sup> Conférence islamique des ministres de la Culture et la 8<sup>ème</sup> session du COMIAC ;

**Rappelant** les objectifs de l'OCI, qui insistent sur la nécessité de déployer des efforts concertés afin de protéger les sanctuaires et lieux saints islamiques et de soutenir la lutte des peuples musulmans pour la sauvegarde de leur dignité, de leur indépendance et de leurs droits nationaux ;

**Réaffirmant** les objectifs et principes énoncés dans la Charte de l'OCI et relatifs à la coordination des efforts de sauvegarde et de protection du patrimoine islamique ;

**Rappelant également** les résolutions de l'OCI relatives à l'adoption d'une position commune contre les actes de profanation des lieux saints, et notamment la résolution n°3/6-C/IS) de la 6<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au sommet ;

**Rappelant** les résolutions de l'OCI relatives à l'adoption d'une position commune contre les atteintes à la sacralité des sanctuaires islamiques ;

**A) La destruction de la mosquée de Babri en Inde et la protection des sanctuaires islamiques**

**Notant** que la mosquée de Babri, vieux de 5 siècles, faisait l'objet de considération et de vénération de la part des musulmans du monde entier ;

**Notant également** avec regret que le 16<sup>ème</sup> anniversaire de la destruction de la mosquée de Babri soit passé sans qu'aucune mesure concrète n'ait été prise pour la reconstruction de la mosquée ou la punition des responsables de l'acte sacrilège de sa destruction qui s'est soldée par la mort de milliers de musulmans innocents;

**Rappelant** que l'OCI a déjà lancé plusieurs appels au gouvernement indien pour prévenir tout acte de profanation visant cette Mosquée, et a souligné la responsabilité du gouvernement indien quant à la préservation du caractère sacré de la Mosquée et la protection de ses édifices contre toute attaque de la part des extrémistes hindous;

1. **CONDAMNE FERMEMENT** La destruction de la mosquée historique de Babri à Ayodhya par les extrémistes hindous le 6 décembre 1992.

2. **EXPRIME SON PROFOND REGRET** du refus des autorités indiennes de prendre des mesures appropriées pour protéger cet important lieu saint de l'Islam.
3. **CONDAMNE** l'irruption illégale, par la force, des militants hindous sur le site de la mosquée de Babri le 17 octobre 2001.
4. **EXPRIME** sa profonde préoccupation face au climat d'insécurité dans lequel vit la minorité musulmane en Inde.
5. **RECOMMANDE** de soumettre la question à l'Organisation des Nations unies pour l'Education, la science et la Culture (UNESCO), par le canal des ambassadeurs des Etats membres accrédités à Paris.
6. **RECOMMANDE** aux Etats membres et au Secrétariat général de l'OCI de suivre la mise en œuvre des dispositions de la résolution N° 19/9-C (IS) adoptée par la 35<sup>ème</sup> session du CIMAE et de la 11<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet appelant le gouvernement indien à :
  - a) Assurer la sécurité et la protection des musulmans et de tous les lieux saints de l'Islam se trouvant en Inde, conformément aux responsabilités et obligations qui sont les siennes en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux ;
  - b) Prendre sans délai des dispositions permettant d'honorer l'engagement pris solennellement pour la reconstruction de la Mosquée de Babri sur son site initial, pour la restaurer en tant que lieu saint de l'Islam, et pour châtier comme il se doit, les responsables du sacrilège ayant abouti à la destruction d'un symbole islamique vénéré.
  - c) Prendre des mesures immédiates pour empêcher la construction d'un temple sur le site de la mosquée de Babri
  - d) Prendre également des mesures immédiates pour assurer la protection des 3000 autres mosquées, et plus particulièrement celles de Nathira et Varbnasi, qui ont fait l'objet de menaces et de tentatives de destruction par des extrémistes hindous.

**B) La destruction du complexe islamique Charar-e-Sharif et d'autres sites islamiques au Cachemire**

**Profondément préoccupée** du fait que, suite à l'intervention armée de l'Inde à l'occasion de la fête de l'Aïd al Adha en 1415 H (1995), plus de 1500 maisons et magasins ont été saccagés et des monuments sacrés, la mosquée et le complexe islamique de Charar-e-Sharif complètement rasés; et Note avec profonde préoccupation d'autres dégâts causés au mausolée de Shahe-e- Hamadan en décembre 1997, à la grande mosquée de Safapur du quartier de Baramula en janvier 1998, à la Grande mosquée historique de Kushtwan en janvier 2001, à la mosquée de Chadora en octobre

2001 et à une mosquée de Srinagar ou des exemplaires du Saint Coran ont été brûlés le 14 décembre 2002.

1. **DEPLORE PROFONDEMENT** la destruction du Complexe islamique de Charar-E-Sharif, construit il y a 538 ans, qui constitue une agression grave contre le patrimoine culturel du peuple musulman du Cachemire.
2. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** au sujet des pertes humaines et de l'incendie de plus de 1 500 maisons appartenant à la population civile de Charar-e-Sharif.
3. **CONDAMNE FERMEMENT** l'incendie du temple de Shah-e-Hamadan, la profanation de la Mosquée de Jamia à Safapour et l'incendie de la mosquée de Kishtawar et d'autres actes de destruction des lieux saints islamiques.
4. **CONDAMNE EGALEMENT** la profanation continue des mosquées et des lieux saints islamiques, ainsi que le déni des droits religieux de la population musulmane de l'Etat occupé par l'Inde.
5. **EXHORTE** la communauté internationale, en particulier les Etats membres, à déployer le maximum d'efforts possibles pour assurer la préservation des droits fondamentaux du peuple du Cachemire, y compris son droit à l'autodétermination conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et à préserver ses droits religieux et culturels ainsi que son patrimoine islamique.

**C) La destruction et la profanation des sites et sanctuaires historiques et culturels islamiques dans les territoires azéris occupés suite à l'agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan**

**Soulignant** le fait que le patrimoine historique, culturel, archéologique et ethnographique de l'Azerbaïdjan resté dans les territoires occupés par l'Arménie, est partie intégrante du patrimoine islamique et doit donc être protégé ;

**Réaffirmant** les résolutions nos 822, 853, 874 et 884 du Conseil de sécurité qui appellent les forces arménienne à un retrait total de tous les territoires azéris occupés, dont les régions de Lachin et de Shusha et Exhortent fortement l'Arménie à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan ;

**Réaffirmant** le fait que la destruction massive et barbare, par l'Arménie, des mosquées et autres lieux sacrés islamiques en Azerbaïdjan à des fins d'épuration ethnique, constitue un crime contre l'humanité

**Notant** les énormes dégâts que les agresseurs arméniens ont causés au patrimoine islamique dans les territoires azéris occupés par la République d'Arménie ou sont détruits, totalement ou partiellement, les rares vestiges et sites culturels, historiques et architecturaux islamiques, dont les mosquées, les lieux de culte, les cimetières, les sites archéologiques, les musées, les bibliothèques et galeries d'art, les théâtres publics, les conservatoires de musique et ou une grande quantité des anciennes reliques et des

millions d'ouvrages et de manuscrits historiques a fait l'objet de spoliation ou de destruction;

**Partageant** totalement l'inquiétude du peuple et du gouvernement d'Azerbaïdjan à ce sujet ;

- 1- **CONDAMNE VIGOUREUSEMENT** les actes barbares commis par les agresseurs arméniens dans les territoires de la République d'Azerbaïdjan, dans le but de détruire tout le patrimoine islamique en Azerbaïdjan occupée.
- 2- **EXIGE FERMEMENT** la mise en œuvre stricte et sans conditions, par la République d'Arménie, des résolutions nos 822, 853, 874 et 884 du Conseil de sécurité.
- 3- **REAFFIRME SON SOUTIEN** aux efforts déployés par l'Azerbaïdjan au sein des organisations internationales, en vue de protéger et préserver les valeurs culturelles et islamiques dans les territoires occupés par l'Arménie.
- 4- **REAFFIRME** le droit de l'Azerbaïdjan à obtenir des compensations appropriées pour les dégâts subis et **TIENT** la République d'Arménie entièrement responsable de la réparation totale desdits dégâts.
- 5- **DEMANDE** aux organes subsidiaires et aux institutions spécialisées de l'OCI concernés, d'examiner la possibilité d'élaborer un programme d'aide à la construction de mosquées, établissements d'éducation, bibliothèques et musées dans les territoires azéris libérés de l'occupation et ce, avec l'assistance des Etats membres de l'OCI.
- 6- **REMERCIE** le Secrétaire général d'avoir informé l'Organisation des nations unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les autres organisations internationales, de la position des Etats membres de l'OCI sur la question, ainsi que des mesures de coordination qu'il a prises dans le cadre des organes subsidiaires compétents et des organismes spécialisés et affiliés ; **REMERCIE** également toutes ces institutions pour leur réponse positive, et notamment la Banque islamique de développement et l'ISESCO, qui ont adopté des programmes destinés à la sauvegarde des sanctuaires islamiques en Azerbaïdjan.

**D) La destruction des mosquées, mausolées, *housseyniyyates* et autres lieux de culte en Iraq**

**Exprimant** sa profonde préoccupation vis-à-vis des actes de destruction et de terrorisme, subis par la République d'Iraq, qui n'ont pas épargné les mausolées des Imams Ali Al Hadi et Hassan al Askari ni les sanctuaires et lieux de culte, en plus des nombreux fils de l'Iraq tombés victimes de ces actes,

1. **DEPLORE PROFONDEMENT** les actes de destruction des mausolées des Imams Ali al Hadi et Hassan al Askari (qu'Allah les agrée) et des sanctuaires,

mosquées et lieux de culte, considéré comme des pratiques visant à susciter des troubles et des adversités sectaires entre les fils du pays.

2. **EXPRIME** sa profonde préoccupation vis-à-vis des énormes pertes en vies humaines et des importants dégâts infligés aux biens publics et privés.
3. **EXHORTE** la communauté internationale, notamment les Etats membres, à déployer le maximum d'efforts pour apporter toute l'assistance possible aux fins de protéger ces sanctuaires qui sont des monuments de la civilisation islamique.
4. **INSISTE** sur la nécessité et l'importance de consolider l'unité du peuple irakien et de bannir les clivages notamment ceux basés sur des fondements sectaires.
5. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre les questions objet de la présente résolution et d'en faire rapport à la 37<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTION N° 3/36-C**  
**SUR**  
**LES QUESTIONS SOCIALES**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères réuni en sa 36ème session (session : en vue du renforcement de la solidarité islamique) à Damas, République arabe syrienne du 28 jourmada aloula au 1er jourmada thania 1430 H (soit du 23 au 25 mai 2009) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et les autres conférences islamiques, notamment la 11<sup>ème</sup> session ordinaire et la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, la 35<sup>ème</sup> session du Conseil islamique des ministres des Affaires étrangères, la 5<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des ministres de la Culture et la 8<sup>ème</sup> session du COMIAC ;

**Consciente** de la nécessité grandissante, pour les musulmans du monde entier, d'œuvrer pour la renaissance islamique et pour l'édification d'une société fondée sur les principes islamiques de paix, de justice et d'égalité des êtres humains ;

**Notant** que les femmes et les enfants constituent les franges de population les plus vulnérables en période de conflit et de guerre aussi bien que sous le régime de l'occupation ;

**Ayant pris note** du rapport du Secrétaire général sur les questions suivantes :

**A) Promotion de la femme dans les Etats membres de l'OCI**

**Rappelant** les obligations de l'OCI vis-à-vis des conventions et instruments internationaux, notamment ceux relatifs à la déclaration de Beijing et à sa plateforme d'action (4<sup>ème</sup> conférence mondiale sur les femmes 1995), Beijing + 5, et les recommandations faites à la 1<sup>ère</sup> conférence sur « le rôle des femmes dans le développement des Etats membres de l'OCI », à Istanbul, ainsi que le plan d'action décennal de l'OCI ;

**Réitérant** l'engagement de l'OCI à remédier aux multiples difficultés rencontrées par les femmes et à réduire les inégalités entre hommes et femmes et entre les groupes particuliers de femmes dans les Etats membres de l'OCI, engagement qui se reflète dans la stratégie visionnaire et exhaustive de l'OCI pour la promotion de la de la femme ;

**Prenant note** des actes de la 2<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur le Rôle de la Femme dans le Développement des Etats membres de l'OCI, tenue au Caire, République arabe d'Egypte, les 24-25 novembre 2008 avec une référence particulière à l'adoption du Plan d'Action de l'OCI pour la Promotion de la Femme (Plan d'Action du Caire) et de l'accueil favorable fait par cette Conférence à la proposition de l'Egypte de créer et d'abriter un nouvel organe spécialisé dans le cadre de l'OCI pour se pencher les questions liées à la promotion de la femme;

**Rappelant** l'importance du Droit humanitaire international et notamment les dispositions relatives à la prohibition des attaques militaires contre les civils et la nécessité de protéger les victimes des guerres, notamment les femmes et les enfants ;

**Soulignant** le rôle considérable de l'éducation dans l'autonomisation des femmes, l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités et la promotion de la contribution des femmes au développement et au processus de prise des décisions ;

- 1- **EXHORTE** les Etats membres de l'OCI à procurer aux femmes de meilleures opportunités en promulguant et en renforçant les lois visant à autonomiser les femmes et à leur faire jouer un rôle accru dans le développement de la société musulmane à tous les niveaux ;
- 2- **CONSIDERE** que la pauvreté parmi les femmes doit être éradiquée en élevant celles-ci au rang de partenaires tout aussi actifs et productifs que des hommes du monde musulman, en adoptant une feuille de route pour redresser les préjugés qui consistent à vouloir attribuer injustement à l'Islam les causes des problèmes des femmes et des maux sociaux dont souffrent les communautés musulmanes.
- 3- **INVITE** les parlements des Etats membres de l'OCI à mettre en œuvre les législations requises pour combattre la traite et les abus sexuels à l'encontre des femmes, l'exploitation du travail des femmes, la pornographie et les mauvais traitements infligés aux femmes à des fins mercantiles par les médias et protéger les victimes de tels abus, en rappelant à cet égard le statut moral et spirituel élevé des femmes, leur dignité et leur droit à une vie décente.
- 4- **DEMANDE** aux Etats membres de l'OCI d'adopter les mesures appropriées pour promouvoir les principes islamiques afin de renforcer et de consolider les fondements de la cellule familiale et de favoriser l'autonomisation des femmes.
- 5- **EXHORTE** les gouvernements des Etats membres de l'OCI à adopter les politiques et programmes nécessaires pour promouvoir le niveau de l'enseignement au profit des femmes et des filles en leur accordant un accès libre et aisé aux programmes d'alphabétisation et aussi en leur assurant un accès commode, abordable et équitable à l'enseignement supérieur, en levant les barrières éventuelles dans ce domaine, et en garantissant, par le biais de la législation, l'accès des femmes aux technologies avancées, y compris les TIC, afin de promouvoir leur rôle dans le processus de développement et de prise des décisions.
- 6- **RECOMMANDE** aux Etats membres de l'OCI, à cause des conséquences graves des conflits récents dans la région, dont ceux qui ont pour théâtre les territoires palestiniens occupés, l'Irak et l'Afghanistan, et également la récente invasion du Liban par Israël, la nécessité d'organiser des rencontres régionales d'experts afin d'élaborer des directives visant à soutenir les femmes et les familles dans les situations de conflit militaire et d'en soumettre les conclusions aux organisations internationales compétentes et de condamner les agressions perpétrées par le

régime de l'occupation contre la Palestine, et les massacres de femmes et d'enfants innocents qui en ont découlé.

- 7- **DEMANDE** aux instituts académiques et de recherche des Etats membres de l'OCI de travailler de concert pour résoudre les problèmes existants d'incohérence des instruments internationaux sur les droits humains des femmes et la nécessité de respecter la diversité culturelle et religieuse, ainsi que les spécificités historiques, sociales et locales des nations dans l'élaboration des instruments islamiques des droits des femmes.
- 8- **SE FELICITE** de l'adoption par la 2<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur le Rôle de la Femme dans le Développement des Etats membres de l'OCI, du Plan d'Action de l'OCI pour la Promotion de la Femme (OPAAW), en tant que plan d'action global et approuve sa mise en œuvre par les Etats membres en coordination avec le Secrétariat général selon le chronogramme prévu et **REITERE** l'accueil favorable fait par cette Conférence à la proposition de l'Egypte de créer et d'abriter un nouvel organe spécialisé dans le cadre de l'OCI pour se pencher les questions liées à la promotion de la femme.
- 9- **ACCUEILLE** l'offre généreuse faite par la République islamique d'Iran d'abriter en 2010, la 3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur le Rôle de la Femme dans le Développement des Etats membres de l'OCI.

## **B) La protection infantile dans le monde islamique**

**Rappelant** les principes énoncés dans la Déclaration du Caire sur les droits de l'homme en Islam qui réaffirment l'importance des droits de l'enfant en Islam ;

**Saluant** la Déclaration de Rabat sur les questions de l'enfance dans le monde islamique adoptée par la 1<sup>ère</sup> Conférence islamique des ministres en charge de l'enfance tenue à Rabat, du 7 au 9 novembre 2005, grâce à la coopération entre les Secrétariat général, l'ISESCO et l'UNICEF,

- 1- **DEMANDE** aux Etats membres d'œuvrer à la diffusion des valeurs islamiques relatives à la famille, à la femme et aux enfants, à travers les mass media et à refléter l'image rayonnante de l'Islam par l'amélioration de la situation des enfants dans le monde islamique et le renforcement de la solidarité entre les Etats islamiques sur toutes les questions relatives à l'enfance.
- 2- **SE FELICITE** du rôle joué par l'UNICEF pour l'amélioration de la situation des enfants dans le monde musulman, et .salue la coopération exceptionnelle, fructueuse et constante entre les Etats membres de l'OCI, ses organes subsidiaires et institutions affiliées et spécialisées et l'UNICEF pour la survie, la protection et le bien- être de l'enfant dans les Etats membres.
- 3- **EXHORTE** les Etats membres à coopérer avec la communauté internationale en vue d'améliorer la situation des enfants, en particulier ceux vivant dans des circonstances difficiles, y compris les enfants vivant dans les zones à haut risque,



et ceux qui souffrent des effets de l'embargo et des sanctions économiques imposées à leur pays, ainsi que les enfants réfugiés et déplacés, et ce, par la satisfaction de leurs besoins matériels, moraux et éducatifs et en les aidant à reprendre une vie normale ; **LOUE** les efforts déployés dans ce domaine par plusieurs Etats islamiques.

- 4- **DEMANDE** aux Etats membres de veiller à la mise en œuvre de la Déclaration de Rabat, adoptée à la 1<sup>ère</sup> Conférence ministérielle islamique sur l'enfance ; et **SE FELICITE** la 2<sup>ème</sup> Conférence ministérielle islamique, sur l'enfance qui doit se tenir au Soudan en novembre 2008.
- 5- **EXHORTE** les Etats membres à veiller à la mise en œuvre de la Déclaration de Rabat, adoptée à la 1<sup>ère</sup> Conférence ministérielle islamique sur l'enfance ;
- 6- **SE FELICITE** des actes de la 2<sup>ème</sup> Conférence ministérielle islamique sur l'enfance tenue du 2 au 4 février 2009 à Khartoum, Soudan.
- 7- **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** l'offre par la Grande Jamahiriya arabe Libyenne d'abriter la 3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur l'enfance.
- 8- **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre les questions objet de la présente résolution et d'en faire rapport à la 37<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTION N°. 4/36-C**  
**SUR**  
**LES INSTITUTIONS, LES CENTRES**  
**ET LES INSTITUTS CULTURELS ISLAMIQUES**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères réuni en sa 36<sup>ème</sup> session (session : en vue du renforcement de la solidarité islamique) à Damas, République arabe syrienne du 28 jourmada aloula au 1er jourmada thania 1430 H (soit du 23 au 25 mai 2009) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et les autres conférences islamiques, notamment la 11<sup>ème</sup> session ordinaire et la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, la 35<sup>ème</sup> session du Conseil islamique des ministres des Affaires étrangères, la 5<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des ministres de la Culture et la 8<sup>ème</sup> session du COMIAC;

**Se référant** au rapport du Secrétaire général de l’OCI sur les questions culturelles et sociales concernant les centres et les instituts islamiques.

**A) L’institut régional pour l’éducation complémentaire à Islamabad, Pakistan**

- 1) **Insiste** de nouveau sur l’importance du centre régional d’éducation au Pakistan et encourage l’enseignement de la langue arabe et de la culture islamique dans les pays asiatiques non arabes.
- 2) **Prie** les Etats membres, la Banque islamique de Développement, le Fonds de Solidarité islamique et la Fédération mondiale des écoles islamiques internationales à contribuer généreusement à ce projet.
- 3) **Apprécie** des plans du projet de l’Institut régional de l’Education pour concevoir de nouveaux programmes en se basant sur la technologie de l’information, y compris la télévision, l’internet et le courriel, et ce, pour promouvoir la culture arabe et islamique dans les pays non arabophones.
- 4) **Exprime** sa reconnaissance au Gouvernement pakistanais pour les efforts qu’il ne cesse de déployer pour assurer un bon fonctionnement du Centre ; adresse ses remerciements au Royaume d’Arabie Saoudite pour l’appui financier qu’il apporte à l’institut et à la République d’Egypte pour avoir détaché certains engainants de la langue arabe et de théologie. Il exprime également toute sa reconnaissance au Fonds de Solidarité islamique pour l’appui financier qu’il apporte à l’Institut.

**B) Assistance a l’Institut islamique de Traduction de Khartoum**

**Insistant** sur l’importance de la mission de l’institut islamique de traduction de Khartoum et du rôle culturel pionnier et vital qu’il joue au service de la traduction et du renforcement des liens entre les Etats membres d’une part et entre ce dernier et les autres Etats ainsi que son rôle dans le dialogue des civilisations et la projection de la

véritable image et de la culture du monde islamique et sa contribution aux échanges culturels et du savoir au service du monde islamique et de l'humanité tout entière ;

- 1- **EXHORTE** les Etats membres et les institutions islamiques de financement, notamment la Banque islamique de Développement et le Fonds de solidarité islamique à apporter une assistance financière et technique à l'Institut, afin de lui permettre de s'acquitter de sa mission de la meilleure manière possible et **SE REJOINT** à ce propos, du soutien financier apporté à l'Institut par le Fonds de Solidarité islamique et exhorte le Fonds à poursuivre ce soutien.
- 2- **REND DE NOUVEAU HOMMAGE** au Gouvernement soudanais pour le soutien financier qu'il apporte au budget de l'Institut pour aider celui-ci à accomplir au mieux son rôle, ainsi que pour sa contribution à la solution des difficultés financières qu'il traverse.
- 3- **DEMANDE** aux Etats membres d'apporter l'aide financière et technique à l'institut de traduction à Khartoum.
- 4- **DEMANDE** au Secrétariat général de profiter des différentes potentialités de l'institut dans le domaine de la traduction et de la formation pour ce qui concerne l'action du Secrétariat général et des Etats membres.
- 5- **DEMANDE** au Secrétariat général de s'efforcer de faciliter aux étudiants des Etats membres l'accès à l'institut pour que ce dernier puisse profiter à tous les fils de la Oummah islamique qui désirent y poursuivre leurs études.

**RESOLUTION N° 5/36-C**  
**SUR**  
**LES QUESTIONS DE LA PALESTINE**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères réuni en sa 36ème session (session : en vue du renforcement de la solidarité islamique) à Damas, République arabe syrienne du 28 jourmada aloula au 1er jourmada thania 1430 H (soit du 23 au 25 mai 2009) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et les autres conférences islamiques, notamment la 11<sup>ème</sup> session ordinaire et la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, la 35<sup>ème</sup> session du Conseil islamique des ministres des Affaires étrangères, la 5<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des ministres de la Culture et la 8<sup>ème</sup> session du COMIAC;

**Prenant en considération** le politique et les pratiques des autorités israéliennes d'occupation à l'égard des citoyens arabes de la Palestine et des autres territoires arabes occupés, et qui visent essentiellement à supprimer, à effacer leur identité nationale et à la dissoudre sur tous les plans, suivant une politique destinée à créer une génération sans culture, coupée de son histoire, de son patrimoine, de sa patrie et du reste de la Oummah ; à porter atteinte à la culture islamique et à déformer la réalité historique et géographique; à instaurer une politique de ségrégation raciale, privilégiant les Israéliens par rapport aux populations des territoires occupés, ce qui constitue une violation flagrante des droits fondamentaux des citoyens des territoires arabes occupés ;

**Condamnant** les actes d'agression d'Israël, qui consistent à isoler la ville d'al-Qods al Sharif à travers l'établissement davantage de colonies et de barrières militaires et la construction autour d'elle, du mur de séparation raciste dans le but de l'annexer ;

**Rappelant** le Communiqué final publié par la réunion extraordinaire élargie du Comité Exécutif, tenue à Djeddah le 22/2/2007 pour discuter des excavations et les menaces qui pèsent sur la Mosquée bénie d'Al-Aqsa.

**Exprimant** sa profonde préoccupation pour les menaces et les multiples agressions israéliennes auxquelles font face la mosquée al-Aqsa et les autres lieux saints des territoires palestiniens ;

**Ayant pris note** du rapport du Secrétaire général sur les questions suivantes :

**A) Jumelage des universités palestiniennes des territoires occupés avec les universités des Etats membres de l'OIC**

- 1) **INVITE** les Etats membres à consacrer des bourses d'études au profit des étudiants palestiniens, et **EXPRIME** ses remerciements aux Etats membres qui ont déjà offert des bourses d'études, **TOUT EN LES EXHORTANT** à accorder davantage de bourses et à alléger les frais d'études aux étudiants palestiniens.

- 2) **RECOMMANDE** d'apporter toutes formes d'assistance et de soutien financier et académique aux universités des territoires occupés afin qu'elles puissent poursuivre leur rôle national et éducatif. **APPELLE** également la Fédération des universités du monde islamique à coordonner avec ses membres toute action de nature à faciliter et à encourager la conclusion d'accords de jumelage entre les universités palestiniennes et celles membres de la Fédération dans l'objectif de renforcer leur coopération, et **Invite** ces universités à recevoir des délégations pédagogiques et académiques des universités palestiniennes.
- 3) **APPELLE** les Etats membres à participer activement à la création de l'Université Al-Aqsa dans la ville d'Al-Qods en application de la résolution de la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire du Sommet islamique.

**B) Situation de l'enseignement dans les territoires palestiniens et le Golan syrien occupés**

- 1) **CONDAMNE** les mesures prises par les autorités israéliennes d'occupation à l'encontre des institutions et établissements éducatifs et culturels dans les territoires palestiniens occupés, particulièrement en termes d'obstacles créés par le mur de séparation raciste, qui visent à priver les jeunes palestiniens de l'enseignement, dans le but d'effacer ou de dénaturer leur identité nationale, de les couper des valeurs de leur histoire, de leur civilisation et de leur culture, afin de servir les intérêts de l'occupant.
- 2) **INVITE** les Etats membres à accorder l'assistance financière nécessaire à la promotion de l'action éducative dans les territoires occupés, en général, et à al Qods al-Sharif, en particulier, en raison des grandes difficultés que connaît l'action éducative dans la Ville sainte, du fait des pratiques des autorités israéliennes d'occupation, qui visent à imposer leurs propres programmes d'enseignement et à fermer tous les établissements qui sont hors de leur contrôle.
- 3) **REITERE** son soutien total aux citoyens du Golan syrien occupé dans leur résistance face aux pratiques oppressives israéliennes ainsi que dans leur lutte légitime visant à préserver leur identité culturelle nationale et arabe et Exhorte les Nations Unies et les organismes internationaux spécialisés en particulier l'UNESCO à s'opposer à ces politiques israéliennes qui violent les conventions établies et le droit international.
- 4) **LANCE UN APPEL** pour le soutien à la résistance héroïque des citoyens syriens au Golan syrien occupé, face aux pratiques israéliennes visant à effacer leur identité culturelle arabe; **Proclame** également son soutien au maintien des programmes d'enseignement arabes syriens et à la fourniture par la Syrie du moyens didactiques et culturels.
- 5) **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle assume pleinement sa responsabilité aux fins d'amener Israël à respecter tous les traités internationaux et les principes de *la Déclaration universelle des droits de l'homme*, en particulier la *Convention de Genève du 20 août 1949 relative à la*

*protection des civils en temps de guerre*, ainsi que les résolutions pertinentes adoptées par les Nations unies et ses agences spécialisées.

- 6) **CONDAMNE** les actes et les pratiques dont les établissements d'enseignement et les autres institutions sont la cible dans le Golan syrien occupé, de la part des autorités israéliennes d'occupation, notamment la suppression du programme d'enseignement syrien dans les villages du Golan et son remplacement par un programme israélien, imposant l'hébreu à la place de l'arabe, et utilisant le corps enseignant à des fins politiques servant l'intérêt d'Israël, ainsi que l'application de mesures visant à empêcher les citoyens arabes syriens à accéder aux études supérieures dans les universités syriennes et à empêcher également ceux qui obtiennent des diplômes de ces universités de pouvoir retourner dans leurs foyers.
- C) **Les agressions israéliennes contre les sanctuaires des territoires palestiniens occupés et la préservation du cachet islamique, du patrimoine humanitaire et des droits religieux de la ville d'al-Qods al-Charif**
1. **REAFFIRME** la nécessité de mettre en œuvre l'ensemble des résolutions islamiques antérieures concernant la sauvegarde du cachet islamique de la ville d'Al-Qods et de son patrimoine universel, et à cet égard, soutient la décision de la Ligue des Etats Arabes de proclamer la ville d'al-Qods comme capitale de la culture arabe au titre de l'année 2009.
  2. **APPELLE** à la poursuite de l'action à tous les niveaux islamique et international afin d'amener Israël à annuler sa décision d'annexer la ville d'Al Qods Al-Charif ; de réaffirmer le caractère arabo-islamique de la ville sainte et de s'opposer à son annexion et sa judaïsation et ce conformément aux résolutions pertinentes de la communauté internationale, en particulier les résolutions 465 et 478 du Conseil de sécurité ; tout en déployant tous les efforts nécessaires pour la mise en œuvre de ces deux résolutions.
  3. **DEMANDE** au Secrétariat général de maintenir la coordination avec les instances et institutions internationales, en particulier l'UNESCO, pour assurer la sauvegarde des édifices historiques de la ville sainte et notamment des bâtiments anciens autour du sanctuaire sacré d'al Qods et pour obtenir la fermeture du tunnel creusé sous la Mosquée bénie d'Al-Aqsa ainsi que la suspension des fouilles souterraines notamment dans les parties sud et ouest de la sainte Mosquée d'al-Qods et qui visent à démolir ce sanctuaire.
  4. **EXHORTE** le Secrétariat général et les Etats membres à apporter au peuple palestinien une assistance matérielle conformément au communiqué final du 3<sup>ème</sup> Sommet islamique extraordinaire qui a appelé les Musulmans à apporter chacun une contribution d'un dollar à côté des contributions des Etats membres, pour lui permettre de faire face aux défis et aux plans israéliens visant à faire disparaître les sanctuaires de la ville d'Al-Qods Al-Sharif, et **Souligne** la nécessité d'apporter toutes les formes d'assistance et de soutien aux citoyens arabes d'al-Qods al-Sharif, afin de restaurer leurs habitations, de soutenir leur résistance et de protéger les lieux saints islamiques de la Ville sainte contre toute œuvre de destruction.

5. **CONDAMNE AVEC VIGUEUR** la construction, par Israël, du mur de la séparation, qu'il appelle le bouclage d'al-Qods ; ainsi que l'isolation d'al Qods de son entourage arabe et palestinien, la tentative continuelle de judaïsation de la ville sainte pour en modifier les traits de civilisation, historiques et culturels.
6. **DEMANDE** aux Etats membres de coordonner et d'intensifier leurs efforts au niveau de toutes les instances internationales en vue d'empêcher la mise en œuvre du plan israélien visant la partition de la Sainte Mosquée du Prophète Ibrahim à Al—Khalil et en vue de permettre aux fidèles musulmans d'avoir accès à la Mosquée et la préserver en tant que Mosquée réservée aux seuls musulmans, comme elle l'a toujours été à travers les siècles.
7. **SE FELICITE** des efforts que déploie le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie et des instructions données par Sa Majesté le Roi Abdallah Ibn Oul Houssein -qu'Allah le protège !- pour la construction de la Mosquée Al-Aqsa dont le noble rocher -et notamment la reconstruction de la tribune historique Salah El-Dine et la restauration du noble dôme du rocher. Salue également les efforts du Royaume pour faire face aux plans israéliens visant à judaïser la ville sainte ; et pour faire cesser les fouilles en cours sous les fondations de la noble Mosquée d'Al-Aqsa.
8. **SE FELICITE** du rôle important que joue l'Agence « Beyt Mal al-Qods al-Charif » issue du Comité Al-Qods pour la préservation de l'identité de la ville sainte, de son cachet religieux et culturel ainsi que pour le renforcement de la résistance de sa population par le soutien et le financement de programmes et de projets dans les secteurs de la Santé, de l'Enseignement et de l'Habitat, entre autres.
9. **INVITE** les Etats membres à œuvrer pour la restauration de la vieille ville d'Al Khalil et à la préservation du patrimoine et des valeurs de civilisation de cette ville historique et des familles palestiniennes qui y habitent pour contrecarrer la prolifération des colonies de peuplement juives dans la ville.
10. **DENONCE ET CONDAMNE ENERGIQUEMENT** les opérations d'excavation effectuées par l'entité sioniste sous le mur de la mosquée d'al-Aqsa, ce qui a entraîné l'écroulement d'une grande partie de ce mur, du côté de la porte d'« al-Maghariba ». **CONDAMNE EGALEMENT** le comportement d'Israël qui empêche les Palestiniens d'accéder à leurs lieux de culte dans la ville d'Al-Qods et tente d'intervenir dans les affaires de leurs waqfs islamiques et faire obstacle à la réfection de leurs lieux saints.
11. **DEMANDE** au Secrétariat général de former un comité d'experts juridiques des Etats membres pour discuter les graves violations perpétrées par Israël aux environs de la Mosquée bénie d'Al-Aqsa sous forme d'excavation qui menace les fondations de la Mosquée, et formuler les recommandations juridiques nécessaires pour la protection de la Mosquée et des autres lieux saints de la ville d'Al-Qods et des autres parties de la Palestine.

**DEMANDE** au Secrétaire général de suivre les questions objet de la présente résolution et d'en faire rapport à la 37<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.



**RESOLUTION NO. 6/36-C**  
**SUR**  
**LES ORGANES SUBSIDIAIRES**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères réuni en sa 36<sup>ème</sup> session (session en vue du renforcement de la solidarité islamique) à Damas, République arabe syrienne du 28 jourmada aloula au 1er jourmada thania 1430 H (soit du 23 au 25 mai 2009) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et à d'autres niveaux, notamment la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue à La Mecque au Royaume d'Arabie Saoudite les 7 et 8 décembre 2005, la 11<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue en République du Sénégal les 13 et 14 mars 2008 et la 35<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères ;

**Ayant pris note du rapport pertinent du Directeur général ;**

**A) Le Centre de Recherches sur l'Histoire, les Arts et la culture islamiques (IRCICA), à Istanbul**

1. **Prend note** avec appréciation de la parution d'un certain nombre d'ouvrages de référence consacrés à la culture, à l'histoire, aux arts et à l'artisanat du monde musulman, dans le cadre des différents programmes et projets de recherche du Centre, ainsi que de l'organisation d'une série de conférences académiques et autres expositions et manifestations ;
2. **Prend note** des différentes activités du Centre destinées à rehausser l'image de la civilisation et de la culture islamiques à travers la conscientisation et à la médiatisation et grâce à l'adoption d'une politique de meilleure entente entre les cultures du globe ;
3. **Prend note** avec appréciation de l'organisation réussie du 2<sup>ème</sup> Symposium sur « l'image de l'autre dans le contexte de la globalisation » coorganisé par l'IRCICA et le Conseil de l'Europe et qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2008 à Istanbul.
4. **Salue** les efforts de l'IRCICA pour avoir organisé avec succès le 3<sup>ème</sup> Congrès international sur « la civilisation islamique dans la région de la Volga – Oural » du 14 au 16 octobre 2008 Ufa, sous le patronage de S.E. le Président du Bachkortostan, M. G. Rakhimov ;
5. **Prend note** de l'organisation réussie du congrès international sur « la seconde période constitutionnelle de l'Etat ottoman » du 7 au 10 mai 2008 à Istanbul ;
6. **Se félicite** de l'initiative du Centre et salue la coopération du Gouvernement du Bangladesh sur l'organisation du 2<sup>ème</sup> Congrès de la civilisation islamique dans le sud de l'Asie, qui s'est déroulé du 16 au 18 novembre 2008 à Dhaka, avec la coopération du Ministère des Affaires étrangères et de l'Université de Dhaka ;

7. **SE FELICITE** de l'organisation réussie du congrès international sur « l'emploi des métiers traditionnels dans les projets architecturaux », qui s'est déroulé à Tunis du 27 au 31 octobre 2008 sous le haut patronage de S.E. le Président Zein Al-Abidine Ali, Président de la République tunisienne et a été organisé en collaboration avec le Ministère du Commerce et de l'Artisanat et le Ministère de la Culture et de la sauvegarde du Patrimoine de la République tunisienne ;
8. **Se félicite** des efforts déployés par l'IRCICA conjointement avec le Conseil de l'Europe, pour organiser en coopération avec l'Alliance des civilisations, une réunion d'historiens sur « le dialogue interculturel, l'histoire et l'enseignement de l'histoire dans le contexte de la globalisation » le 4 avril 2009 à Istanbul, en prélude au 2<sup>ème</sup> Sommet de l'Alliance des civilisations (6-7 avril 2009), qui a émis un rapport et l'a soumis au Sommet ;
9. **Prend note** avec appréciation de la finalisation du concours international pour « le prix du Prince Fayçal Bin Fahd pour la sauvegarde du patrimoine architectural islamique » que l'IRCICA a dédié à la mémoire du Prince Fayçal Bin Fahd, Président de la Commission internationale pour la sauvegarde du patrimoine islamique, en hommage à sa contribution remarquable à la préservation du legs culturel islamique, ainsi que l'octroi du prix décerné aux lauréats de la restauration de l'architecture islamique en octobre 2009 ;
10. **Se félicite** des progrès accomplis dans la création de la base de données du Prince Sultan Bin Salman pour le patrimoine architectural islamique, parrainée par le Prince Sultan Bin Salman, Secrétaire général du Conseil suprême du Tourisme et des antiquités au Royaume d'Arabie Saoudite ; et demande aux Etats membres ne l'ayant pas encore fait de communiquer à l'IRCICA les données requises sur leurs sites et monuments islamiques et de désigner leurs points focaux respectifs pour collaborer en permanence avec l'unité de la base de données de l'IRCICA sur ce projet ;
11. **Prend acte** avec gratitude de la généreuse donation du Cheikh Mohammed Bin Rashid Al-Maktoum, vice Président et Premier Ministre des EAU et Emir de Dubaï, en vue de la création d'une bibliothèque numérique sur la civilisation islamique à l'IRCICA, et se félicite de l'avancement de ce projet ;
12. **Prend note** du plan de l'IRCICA pour organiser un congrès international sur l'histoire du Maghreb arabe et de la méditerranée occidentale durant la période ottomane, prévu à Rabat, du 12 au 14 novembre 2009 en coopération avec l'Institut royal de Recherche sur l'Histoire du Maroc ;
13. **Prend note** avec appréciation du projet d'organisation conjointe avec le Ministère saoudien de l'information, d'une exposition de photographies historiques de La Mecque et de Médine choisies dans la collection de l'IRCICA et les albums du Yildiz palace ;
14. **Prend également** avec appréciation de la publication par l'IRCICA d'un album historique sur al-Qods et la Palestine comportant des reproductions annotées de photos historiques datant de la fin du 19<sup>ème</sup> et du début du 20<sup>ème</sup> siècle ;

15. **Prend en outre note** avec appréciation des efforts déployés par l'IRCICA pour organiser un congrès international sur al-Qods à l'époque ottomane, qui sera organisée à Damas du 22 au 25 juin 2009 en coopération avec le Ministère syrien de la culture ;
16. **Se félicite** du succès du séminaire sur « le rôle des échanges culturels dans la promotion des relations internationales » qui s'est déroulé dans les locaux du Centre les 9 et 10 avril 2008 ;
17. **Se félicite également** de l'intention du Centre d'organiser le 2<sup>ème</sup> symposium international sur la civilisation islamique en Afrique de l'ouest durant l'année 2010 au Mali ;
18. **Prend note** du plan de l'IRCICA pour la coordination d'une publication exhaustive sur l'histoire et la civilisation de l'Islam et des nations musulmanes ;
19. **Se félicite** de l'initiative du Centre d'organiser un symposium international sur le Yémen à l'époque ottomane qui sera organisé en coopération avec le Centre national yéménite d'archivage, début 2010 à Sanaa ;
20. **Exprime** ses remerciements et son hommage à tous les Etats membres pour l'appui moral et matériel accordé à l'IRCICA pour lui permettre de remplir sa mission, et notamment le pays siège (Turquie), et le Royaume d'Arabie Saoudite, pays siège de l'OCI ; note avec gratitude le soutien et la sollicitude dont les souverains et Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres entourent l'IRCICA ;
21. **Remercie** les Etats membres qui s'acquittent régulièrement de leurs contributions au budget de l'IRCICA et invite les autres pays à en faire de même et à régler leurs arriérés de contributions.

## **B) L'Académie islamique internationale du Fiqh (AIIF)**

1. **EXPRIME** sa profonde gratitude et sa reconnaissance à l'endroit du Serviteur des deux saintes Mosquées, le Roi Abdallah Bin Abdelaziz, pour l'appel qu'il avait lancé lors du 3<sup>ème</sup> Sommet extraordinaire à la Mecque (5-8 décembre 2005) en vue de conférer à l'Académie islamique internationale du Fiqh (AIIF) un rôle agissant dans la lutte contre l'extrémisme et la surenchère et dans la diffusion des idéaux de modération, tout en soulignant l'importance de l'Académie en tant que source de référence pour le monde islamique en matière de jurisprudence.
2. **REMERCIÉ** S.E. le Secrétaire général de l'OCI pour l'intérêt qu'il porte à l'Académie islamique internationale du Fiqh (AIIF), conformément à la résolution issue de la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire du Sommet islamique, tenue à Makkah Al-Moukaramah.
3. **FELICITE** le Prof. Abdul Salam Al-Abbadi pour la qualité de sa gestion de l'Académie et pour le rôle efficace qu'il joue dans la mise à niveau des

performances de l'AIIF au plan administratif et scientifique, (de même que pour l'adoption d'un nouvel organigramme et la création de nouveaux départements spécialisés, conformément aux dispositions du statut de l'Académie, en plus des multiples projets mis en chantier ; le **remercie** également pour les efforts qu'il déploie, notamment à travers le plan de développement et les projets louables qu'il comporte) ; et **recommande** de prendre les mesures nécessaires pour en saisir la commission permanente des finances aux fins d'examen et suite appropriée.

4. **SE FELICITE** des efforts déployés par l'Académie pour organiser une réunion consultative autour de la crise financière internationale et de la pensée économique islamique, réunion qui avait été préconisée par plusieurs parties concernées et qui s'était penchée sur la portée et les dimensions de la crise financière et économique actuelle et délibéré sur les solutions proposées par la pensée économique islamique pour y remédier et en atténuer l'impact.
5. **FELICITE** les membres du Secrétariat de l'Académie pour les efforts qu'ils ont déployés et les activités qu'ils ont réalisées depuis le déroulement de la 31<sup>ème</sup> session de la Commission islamique des Affaires économiques, culturelles et sociales.
6. **REMERCIÉ** la Fondation humanitaire et philanthropique Cheikh Zayed Ben Sultan pour avoir soutenu l'Académie islamique internationale du Fiqh (AIIF) en finançant le projet d'Encyclopédie des règles de jurisprudence.
7. **REMERCIÉ** également la BID et l'institut islamique de recherches et de formation, pour leur soutien constant au projet d'encyclopédie du Fiqh économique.
8. **REMERCIÉ** les Etats qui ont organisé des sessions annuelles de l'Académie, à savoir : Royaume d'Arabie Saoudite (7 sessions), Royaume Hachémite de Jordanie (2 sessions), Emirats Arabes Unis (2 sessions : Dubaï et Abu Dhabi), Etat du Koweït (2 sessions), Brunei Darussalam, Bahreïn, Qatar, Sultanat d'Oman et Malaisie (1 session pour chaque), contribuant ainsi concrètement à soutenir l'Académie ; **invite** également les Etats membres de l'OCI à abriter les prochaines sessions de l'Académie pour contribuer à en réaliser les buts et objectifs.
9. **REMERCIÉ** l'Emirat de Sharjah, aux EAU, pour avoir aimablement offert d'abriter la 19<sup>ème</sup> session de l'AIIF qui s'est effectivement tenue en avril 2009.
10. **REMERCIÉ** les Etats membres qui ont versé leurs contributions au budget de l'Académie ; **RENOUVELLE** son appel à ceux qui ne l'ont pas fait, de s'acquitter de leurs contributions dans les meilleurs délais et **RECOMMANDE** aux Etats membres de continuer à soutenir l'Académie afin de lui permettre de remplir sa mission au service de l'Islam, des musulmans et des causes vitales de la Oummah islamique.

11. **PRIE** les Etats membres qui n'ont pas encore adhéré à l'Académie à le faire dans les meilleurs délais possibles pour lui permettre de réaliser ses nobles objectifs au service de l'Islam, de la Oummah et de tous les Etats membres.

**C) Fonds de Solidarité islamique et son waqf**

- 1- Le Comité exprime son souci de préserver cet important Organe islamique.
- 2- Entérine comme suit le budget de l'exercice 2009 adopté par le Conseil permanent du Fonds lors de sa réunion extraordinaire tenue dernièrement à Djeddah :
  - a) Budget de fonctionnement du fonds : 1,2 million de dollar des Etas Unis
  - b) Budget des projets : 20 millions de dollars des Etats-Unis ;
- 3- Invite l'ensemble des Etats membres à faire des contributions volontaires et de s'acquitter de leurs contributions statutaires selon les quotes-parts prévus dans le budget afin de permettre au Fonds de mener à bien la noble mission qui lui est assignée.
- 4- Invite le Conseil permanent à tenir sa réunion périodique dans les meilleurs délais.

**RESOLUTION N° 7/36-C**  
**SUR**  
**LES INSTITUTIONS SPECIALISEES**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères réuni en sa 36<sup>ème</sup> session (session en vue du renforcement de la solidarité islamique) à Damas, République arabe syrienne du 28 jourmada aloula au 1er jourmada thania 1430 H (soit du 23 au 25 mai 2009) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et à d'autres niveaux, notamment la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue à La Mecque au Royaume d'Arabie Saoudite les 7 et 8 décembre 2005, la 11<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue en République du Sénégal les 13 et 14 mars 2008 et la 35<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères ;

**A) L'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO)**

**Ayant pris note avec appréciation** des rapports présentés par l'ISESCO sur ses activités :

- 1- **FELICITE** l'ISESCO pour avoir organisé plusieurs ateliers de formation, séminaires, conférences et symposiums internationaux et islamiques dans les domaines du développement de l'éducation, la formation, l'enseignement universitaire et la lutte contre l'analphabétisme, la diffusion de la langue arabe et de la culture islamique ; **SALUE** les efforts de l'ISESCO dans le soutien des institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie, en Afghanistan et Palestine et dans la promotion du dialogue des civilisations, des cultures et des religions, le rapprochement des Madhahib islamique, la présentation de la véritable image de l'Islam et des musulmans, la lutte contre l'islamophobie et le terrorisme, la production de la femme, des enfants et des jeunes, la diffusion de la culture et des valeurs des droits de l'homme, de concertation, de démocratie, de tolérance et de modération, la promotion de la recherche scientifique, des sciences, de la technologie et de l'information, la sauvegarde de l'environnement, la gestion des ressources en eau et des énergies renouvelables et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.
- 2- **SALUE** les activités et les programmes réalisés par l'ISESCO dans les domaines de l'éducation, les sciences, la culture et la communication sous la conduite dynamique et novatrice de Son Directeur général, Dr. Abdulaziz Othman Altwajri, et se félicite de la remarquable contribution de l'ISESCO dans la mise en œuvre du plan d'action décennal adopté par la 3<sup>ème</sup> Conférence extraordinaire au sommet et exprime son appréciation des activités menées par l'ISESCO dans le cadre de ce plan.
- 3- **APPRECIÉ** hautement les efforts de l'ISESCO dans la préservation de l'identité d'al-Qods al-Charif et de ses sanctuaires et pour le soutien qu'elle apporte aux institutions éducatives, culturelles et scientifiques palestiniennes

afin de les protéger des tentatives d'oblitération et de judaïsation ; **APPRECIÉ** hautement les contributions de l'UNESCO dans la mise en place et le financement du programme de célébration de la ville d'al-Qods, capitale de la culture arabe pour 2009 ; se félicite des efforts et initiatives de l'UNESCO pour le soutien des victimes de l'agression israélienne barbare contre la Bande de Gaza et **APPUIE** ses efforts pour traduire en justice les responsables des crimes de guerre israéliens ; et exprime son soutien aux résolutions de la conférence internationale, tenue par l'UNESCO sur « Israël, crime de guerre et génocide » (Rabat, 14-15 février 2009).

- 4- **SE FELICITE** des efforts de l'UNESCO pour la reconstruction de l'Irak, à travers le soutien de ses institutions éducatives, scientifiques et culturelles et sa contribution à la sauvegarde du patrimoine irakien et appuie les efforts de l'UNESCO pour la tenue d'une conférence internationale sur l'enseignement supérieur en Irak en juin 2009 ; réitère son soutien au programme de ambassadeurs de l'UNESCO pour le dialogue entre les cultures et les civilisations, à augmenter le nombre des ambassadeurs de l'UNESCO et à élargir leurs domaines d'intervention liés aux objectifs escomptés ; **salue**, en outre, le programme de l'UNESCO de célébration des capitales de la culture islamique qui a contribué à faire connaître le patrimoine culturel islamique dans le monde et à souligner la contribution de la civilisation islamique à la civilisation humaine.
- 5- **EXPRIME** ses vifs remerciements et sa reconnaissance à la République d'Azerbaïdjan pour avoir accueilli la 4<sup>ème</sup> Conférence des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Bakou, octobre 2009), au Royaume du Maroc pour avoir abrité la 2<sup>ème</sup> conférence islamique des ministres de l'environnement (Rabat, octobre 2008) et à la République du Soudan, pour avoir accueilli la 3<sup>ème</sup> Conférence islamique des ministres de l'enfance (Khartoum – février 2009) ; et apprécie hautement les efforts de l'UNESCO pour la tenue de ces conférences dans les meilleures conditions.
- 6- **SE FELICITE** des multiples initiatives et contributions personnelles du Directeur général de l'UNESCO et salue sa conduite efficace des conférences et colloques internationaux, islamiques et thématiques organisés en collaboration avec les organisations internationales similaires et qui ont contribué à faire ressortir l'image positive du monde islamique ; et l'exhorte à continuer dans cette voie.
- 7- **SE FELICITE** du déroulement en Tunisie de nombreux colloques et conférences internationaux tenus par l'UNESCO pour le renforcement du dialogue des civilisations et des cultures et la lutte contre le terrorisme ; **EXPRIME** à cet égard toute sa gratitude et sa reconnaissance au Président tunisien M. Zine El Abidine Ben Ali pour avoir accepté d'accueillir et de placer sous son haut patronage la Conférence internationale sur « Les questions de la jeunesse dans le monde islamique : enjeux du présent et défis du futur » (novembre 2008) et adopte ses résolutions et recommandations ; salue l'initiative de Son Excellence de proclamer l'année 2010 année de la jeunesse et appelle à la tenue d'une conférence mondiale sur la jeunesse en 2010 sous la

supervision des Nations unies, en collaboration entre l'ISESCO et les organisations internationales et régionales concernées.

- 8- **REAFFIRME** son soutien à l'initiative du Royaume d'Arabie Saoudite de reconduire Son Excellence Dr. AbdoulAziz Al-Twajri pour un nouveau mandat à la tête de la Direction générale de l'ISESCO, et ce lors du 10<sup>ème</sup> session de la conférence générale de l'ISESCO, qui se tiendra en République Tunisienne du 2 au 4 juillet 2009, et remercie les Etats membres pour leur soutien à cette candidature, en considération de la compétence du Dr. Al-Twaidjri et du succès avec lequel il a su diriger l'ISESCO, tant et si bien qu'elle est devenue une grande organisation internationale jouant un rôle des plus actifs dans le développement civilisationnel.
  
- 9- **SE FELICITE** des activités réalisées par les bureaux régionaux de l'ISESCO et ses délégations et centres régionaux et nationaux à Sharjah, Téhéran, N'djamena, Moroni et Moscou ;et salue l'ouverture par l'ISESCO d'une délégation permanente auprès de l'UNESCO et d'une délégation permanente à Vienne, ce qui est de nature à renforcer le rôle de l'ISESCO dans la coordination de l'action islamique commune, dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication et la promotion des activités des communautés musulmanes en occident, en Asie et en Afrique. Elle exprime, par ailleurs, sa satisfaction et son appréciation de la qualité des publications de l'ISESCO et de ses études spécialisées sur les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture.
  
- 10- **SE FELICITE** du contenu des stratégies de l'action islamique commune et de leurs mécanismes de mise en œuvre élaboré par l'ISESCO, notamment dans des domaines tels que le développement de l'éducation, l'alphabétisme, l'enseignement des adultes, le développement des sciences et de la technologie, la gestion des ressources en eau dans les pays islamiques, le développement de la biotechnologie, la stratégie culturelle pour le monde islamique, les stratégies pour le rapprochement entre les Madhalib islamiques, de mise à profit des compétences expatriées à l'extérieur du monde islamique et de l'action culturelle islamique en Occident ; et appelle les Etats membres à coopérer avec l'ISESCO pour la mise en œuvre de ces stratégies adoptées par les conférences du Sommet islamique et les conférences islamiques pertinentes.
  
- 11- **PREND ACTE** avec considération des résultats des réunions tenues par l'ISESCO au profit des présidents des centres culturels islamiques en Afrique. Asie et Amérique latine ainsi que des programmes et activités mis en œuvre au profit des communautés minorités musulmanes dans les pays non membres ; et exprime son soutien au programme de coopération entre l'ISESCO et Granada Editions à Paris, lequel vise à assurer l'éducation et la protection des enfants des communautés musulmanes à travers des programmes et des cursus d'avant-garde dans le but de renforcer leur attachement à la langue du Saint Coran et leur appartenance à la culture arabo-islamique. elle se félicite, par ailleurs, des résultats du premier Forum européen sur la promotion de la langue arabe en



Occident, coorganisé par l'ISESCO et Granada Editions au siège de l'UNESCO à Paris en janvier 2009.

- 12- **EXPRIME** ses sincères remerciements et sa profonde gratitude à S.E. le Président Zine el-Abidine Ali pour son appui constant aux activités de l'ISESCO et pour avoir bien voulu accueillir et parrainer la Conférence internationale sur « le dialogue des civilisations et la diversité culturelle » (Tunis, 2-4/6/2009), qui sera coorganisée par l'ISESCO et l'Organisation internationale de la Francophonie, la 10<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale sur l'harmonisation de l'enseignement, de la formation et des exigences de la compétitivité internationale et des économies du savoir » (novembre 2009), qui sera coorganisé par l'ISESCO et la Banque mondiale, la Conférence internationale sur la protection et l'emploi des catégories aux besoins spécifiques (Tunis, décembre 2009), qui se tiendra en coopération entre l'ISESCO et « l'Association BASMA pour la promotion de l'emploi des handicapés ». elle **SALUE** également les activités mises en œuvre par la Tunisie en coopération avec l'ISESCO dans le cadre de son projet de célébration des capitales de la culture islamique, **EXPRIME** sa considération et son soutien au programme de célébration de Kairouan capitale de la culture islamique pour l'année 2009, et appelle les Etats membres à contribuer activement à ces festivités et au soutien des programmes y afférents.
- 13- **EXPRIME** ses profonds remerciements et sa gratitude au Serviteur des deux saintes Mosquées, le Roi Abdallah Bin Abdelaziz Al-Saoud, pour avoir bien voulu décerner la Médaille « Roi Abdulaziz » de la plus de la plus haute catégorie au Dr. Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO, en considération de ses réalisations à la tête de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture et en couronnement de l'appui constant du Royaume d'Arabie Saoudite à l'ISESCO.
- 14- **SE FELICITE** des préparatifs et des dispositions prises par l'ISESCO pour la tenue des conférences islamiques, notamment la 6<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de la Culture (Azerbaïdjan, 2009), la 5<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (Malaisie, 2010), et la 4<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de l'Environnement (Tunisie, 2010) ; et **SE FELICITE** également de l'organisation de ces conférences en étroite coordination avec le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique.
- 15- **SALUE** l'initiative de l'ISESCO relative à la proclamation de 2009 année du dialogue avec la jeunesse dans le monde islamique, et demande à l'Organisation islamique de coordonner les efforts des Etats membres pour organiser des consultations nationales et régionales de jeunes et de veiller à contribuer efficacement à la Conférence internationale de la jeunesse et à l'élaboration de ses résolutions et recommandations. Elle appuie également ses efforts pour tenir une Conférence islamique des jeunes début 2010, en préparation de la Conférence internationale de la jeunesse à laquelle a appelé le Président Zine el-Abidine Ali.

- 16- **EXPRIME** ses plus vifs remerciements et sa profonde gratitude au Serviteur des deux saintes Mosquées, le Roi Abdallah Bin Abdelaziz Al-Saoud et au Prince héritier, Son Altesse royale le Prince Sultan Ibn Abdulaziz, pour le généreux soutien du Royaume d'Arabie Saoudite à la construction du siège permanent de l'ISESCO et la mise en œuvre de nombre d'activités et de programmes dans les domaines de l'enseignement de la langue arabe, de la culture islamique et du dialogue des religions et des civilisations.
- 17- **EXPRIME** ses profonds remerciements et sa gratitude au Royaume du Maroc (pays du siège) et à son Souverain, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour avoir placé sous son haut patronage un certain nombre d'activités menées par l'ISESCO au Royaume du Maroc ainsi que pour son aimable initiative d'adresser des messages encourageants aux participants à de tels évènements et pour le soutien permanent apporté par le Gouvernement de Sa Majesté à l'Organisation pour lui permettre d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions.

#### **B) Le Comité islamique du Croissant international**

- 1- **SE FELICITE** de l'entrée en vigueur de l'accord portant création du Comité islamique de Croissant international à la suite de sa ratification par le nombre requis d'Etats membres.
- 2- **EXHORTE** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à procéder, dans les meilleurs délais, à l'adhésion à l'accord portant création du Comité islamique du croissant international, afin qu'il puisse accomplir sa mission et réaliser ses nobles objectifs. **INVITE** les Etats membres et les institutions islamiques à lui apporter leur soutien moral et matériel afin de lui permettre de réaliser ses programmes.
- 3- **DEMANDE** au Comité islamique du Croissant international d'entreprendre les actions nécessaires pour assurer aux réfugiés et prisonniers de guerre, les soins et la protection dont ils ont besoin, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés et le Comité international de la Croix rouge ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales concernées.
- 4- **ADRESSE** ses profonds remerciements et sa gratitude à la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et socialiste (pays du siège) pour l'assistance et les facilités qu'elle accorde au Comité.
- 5- **EXPRIME** ses vifs remerciements à la République du Soudan pour avoir abrité la 24<sup>ème</sup> session du Comité islamique du Croissant international tenue à Khartoum les 26 et 27 janvier 2009.
- 6- **EXPRIME** ses vifs remerciements à la République de Djibouti pour son adhésion à l'accord du CICI.

- 7- **EXPRIME** ses sincères remerciements au Fonds de solidarité islamique pour le soutien qu'il accorde au comité et l'exhorte à continuer de lui apporter son assistance financière.
- 8- **SALUE** la tenue du 10 au 14 juin 2008 de la 2<sup>ème</sup> réunion de consultation des sociétés nationales du Croissant rouge – Croix rouges des pays membres de l'OCI à Istanbul, coparrainée par l'ICIC et le croissant rouge Turquie.
- 9- **EXPRIME** sa satisfaction pour le succès obtenu par la réunion ci-dessus mentionné et pour l'adoption de la « Déclaration d'Istanbul de l'ICI sur les valeurs humanitaires ».
- 10- **APPELLE** les Etats membres et les institutions islamiques concernées à contribuer à la réalisation du programme de la République du Sénégal pour le déminage de la région de la Casamance.

**RESOLUTION N° 8/36-C**  
**SUR**  
**LES INSTITUTIONS AFFILIEES**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères réuni en sa 36<sup>ème</sup> session (session en vue du renforcement de la solidarité islamique) à Damas, République arabe syrienne du 28 jourmada aloula au 1er jourmada thania 1430 H (soit du 23 au 25 mai 2009) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et à d'autres niveaux, notamment la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue à La Mecque au Royaume d'Arabie Saoudite les 7 et 8 décembre 2005, la 11<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue en République du Sénégal les 13 et 14 mars 2008 et la 35<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères ;

**Prenant note** des résolutions issues de la 5<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale de la Fédération sportive pour la solidarité islamique, de la réunion du Comité exécutif, de la conférence des Ministres de la Jeunesse et du Sport tenue du 3 au 4 avril 2005 et la réunion du Comité restreint des Ministres de la Jeunesse et des sports ainsi que le rapport présenté par le Secrétaire général de la fédération sportive pour la solidarité islamique ;

**Ayant pris note** des rapports présentés par la Fédération sportive de la Solidarité islamique et la Fédération mondiale des Ecoles arabo-islamiques internationales ;

**A) Fédération sportive de la Solidarité islamique (ISSF)**

- 1- **SE FELICITE** des activités que compte organiser la Fédération sportive pour la solidarité islamique dans le cadre de ses programmes pour 2008/2009, notamment l'organisation des deuxième Jeux de la Solidarité islamique qui seront accueillis par l'Iran en 2009 et **ENCOURAGE** tous les Etats membres de l'OCI à participer à cette seconde édition et à ne ménager aucun effort pour consolider les objectifs de l'ISSF.
- 2- **INVITE** les Etats membres à tenir leurs engagements envers l'ISSF et à s'acquitter de leurs contributions annuelles pour permettre à la Fédération sportive pour la Solidarité islamique de mettre en œuvre ses programmes.
- 3- **SE FELICITE** des résolutions de la réunion du Comité restreint des Ministres de la Jeunesse et des Sports sous la Présidence de SAR Nawaf Ibn Fayçal Ibn Fahd Ibn Abdelaziz, vice Président général de la Protection de la Jeunesse, **INVITE** tous les pays à redynamiser ces résolutions et collaborer avec le Secrétariat général et la Fédération sportive pour la Solidarité islamique pour mettre en œuvre les stratégies et programmes nécessaires pour atteindre les objectifs assignés.
- 4- **RECOMMANDE** aux Etats membres d'accorder une attention plus importante à toutes les activités de l'ISSF, de participer aux activités organisées par celle-ci

lui octroyer l'assistance financière lui permettant de mener efficacement ses activités.

- 5- **SE FELICITE** des résolutions de la 5<sup>ème</sup> Assemblée générale portant amendement du statut de l'ISSF et règlements des jeux de la solidarité islamique.
- 6- **SE FELICITE** de la convention de coopération signée entre la Fédération sportive pour la solidarité islamique et l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) et **ENCOURAGE** tous les organes à signer ce type de convention pour faire aboutir leur objectif au service de la société musulmane dans tous les domaines.
- 7- **FELICITE** la République d'Indonésie pour la confiance de l'Assemblée générale de l'ISSF qui lui a attribué l'organisation des jeux de la solidarité islamique en 2013 après le dépôt du dossier complet de cette session.
- 8- **EXPRIME** ses remerciements et sa considération à Son Altesse royale le Prince Sultan Ibn Fahd Ibn Abdelaziz, Président de l'ISSF, pour le grand intérêt qu'il prête à toutes les questions sportives et pour faire avancer les causes de l'ISSF en vue de réaliser les objectifs de la jeunesse de la Oummah islamique.
- 9- **SE FELICITE** de la décision de Son Altesse royale le Prince Sultan Ibn Fahd Ibn Abdelaziz, de faire participer la Fédération sportive pour la Solidarité dans les festivités commémoratives du 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation de la Conférence islamique au cours de 2009.
- 10- **EXPRIME** ses félicitations au Secrétariat général de l'ISSF pour les efforts consentis pour réaliser toutes les activités prévues afin d'aboutir aux objectifs assignés.
- 11- **EXPRIME**, aussi son appréciation et sa gratitude au Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite et à sa tête le Serviteur des deux saintes Mosquées qu'Allah le soutienne et Son Altesse royale le Prince Sultan Ibn Fahd Ibn Abdelaziz, Premier adjoint, Ministre de la Défense et de l'Aviation et Inspecteur général, pour l'appui matériel et moral constant apporté à la fédération en plus d'abriter son siège.

## **B) La Fédération des Ecoles arabo-islamiques internationales**

- 1- **RECOMMANDE** au Secrétariat général, aux organisations et organes islamiques, au Fonds de Solidarité islamique et à la Banque islamique de Développement de soutenir les plans et projets de la Fédération mondiale des écoles arabes islamiques internationales en matière de diffusion de la langue arabe et de la culture islamique et d'apporter toute aide possible pour en assurer la mise en œuvre.

- 2- **Recommande** de poursuivre le soutien à l'organisation de cycles de formation des instituteurs de la langue arabe et de la culture islamique en Asie, en Afrique, en Asie centrale et dans les pays des Balkans.
- 3- **Recommande** également de contribuer à l'édition du livre de l'enseignement de la langue arabe aux non-arabophones, élaboré par la Fédération et à sa distribution aux musulmans ainsi que la création d'une imprimerie de la Fédération dans le siège de celle-ci et d'autres imprimeries dans des régions bien situées afin d'en favoriser la diffusion et permettre aux communautés islamiques d'en tirer profit.
- 4- **Demande** à la Banque islamique de Développement de poursuivre la contribution à l'édition des manuels scolaires au profit des enfants afghans ainsi que le livre de l'enseignement de la langue arabe aux débutants non-arabophones dans les pays qui en ont besoin.
- 5- **Demande** de soutenir l'institut d'études complémentaires à Khartoum pour lui permettre de poursuivre ses activités ainsi que l'école normale de N'Djamena au Tchad et ce par la création d'une imprimerie dans chacune de ces deux institutions afin de satisfaire leurs besoins en matière d'ouvrages scolaires et autres publications.
- 6- **Recommande** de soutenir le projet du Conseil des examens des écoles arabes islamiques, créé conjointement par la Fédération, la ligue des universités islamiques et la ligue islamique mondiale, et qui vise à soumettre les examens des écoles islamiques nationales au contrôle des universités islamiques connues, de redynamiser ce Conseil et de créer des bureaux de celui-ci au niveau régional.
- 7- **Demande** au Secrétaire général de suivre les activités de la Fédération et d'en faire rapport à la 37<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères.
- 8- **Recommande** de soutenir les projets de la Fédération pour la création d'un centre pour la langue arabe et le forum des civilisations à Londres ainsi que la création d'un centre d'enseignement au Caire.
- 9- **Recommande** de soutenir les activités de la Fédération mondiale des écoles arabes islamiques mondiales pour la création d'un Conseil des examens en Ouganda en collaboration avec l'Université islamique d'Ouganda ainsi que la création d'un Conseil des examens en Malaisie en collaboration avec l'Université islamique internationale de Malaisie.

## C) FORUM DE LA JEUNESSE DE L'OCI POUR LE DIALOGUE ET LA COOPERATION

1. **EXPRIME** sa satisfaction de l'inauguration officielle du siège de FJCI-DC à Istanbul par le Premier Ministre de la République de Turquie et le démarrage du fonctionnement du Secrétariat du FJCI-DC à son siège.

2. **APPRECIÉ** la contribution financière du gouvernement d'Azerbaïdjan au forum et appelle les Etats membres, les organes subsidiaires, les institutions spécialisées et affiliées de l'OCI ainsi que les autres institutions islamiques à soutenir les activités du FJCI-DC à apporter des contributions volontaires à son budget annuel et à coordonner autant que possible, leur action dans le domaine de la jeunesse avec le FJCI-DC.
3. **SOUTIENT** la coopération entre la chambre islamique des commerces et d'industrie (CICI) et le forum de la jeunesse de la conférence islamique pour le dialogue et la coopération (FJCI-DC); **APPRECIÉ** la contribution de la CICI à la mise en œuvre des projets concernant la jeunesse, en particulier le programme de formation de leadership global "*iqra*" visant au développement intellectuel polyvalent de la jeunesse musulmane; **SOUTIENT** également le mémorandum d'entente entre le FJCI-DC et la BID et la contribution de cette dernière à la création du centre régional de la jeunesse du FJCI-DC.
4. **SE FELICITE** de concept de waqf de la jeunesse, développé par le FJCI-DC, en vue d'assurer un financement durable des différents projets ayant pour objectif la promotion de la jeunesse dans les Etats membres et au sein des minorités et communautés musulmanes du monde.
5. **EXPRIME** sa conviction qu'une coopération entre le FJCI-DC et l'Organisation des Nations Unies et ses organes et agences appropriées, spécialement l'UNICEF, l'unité spéciale de l'ONU pour la coopération sus-sud et l'UNESCO, aura pour effet de mieux renforcer les capacités de FJCI-DC.
6. **APPUIE** la coopération entre l'ISESCO et le FJCI-DC dans les domaines de la promotion du développement intellectuel de la jeunesse des pays de l'OCI et du dialogue des civilisations ; ainsi que la coopération entre le gouvernement du Koweït, la BID et le FJCI-DCI dans le domaine du renforcement des capacités de la jeunesse et la promotion du tourisme des jeunes dans les pays de l'OCI.
7. **EXPRIME** son appréciation pour les activités organisées par le FJCI-DC pour diffuser la vérité historique sur les catastrophes humanitaires au sein des pays de l'OCI dans une série de publications, en particulier la première publication arabe sur les massacres de masse commis par les forces arméniennes sur les civils azerbaïdjanais dans la ville de Khojaly ainsi que la campagne internationale intitulée "justice pour Khojaly – liberté pour Karabach" lancée sur cette question : invite les Etats membres à apporter leur soutien et à participer activement à ces activités de campagne visant à reconnaître et à commémorer le massacre de Khojaly aux niveaux national et international ; **SALUE** les résultats de la réunion intergouvernementale d'experts de l'OCI organisée par le FJCI-DC en particulier l'établissement d'une journée de mémoire pour la commémoration des catastrophes humanitaires, dans les communautés musulmanes à travers le 20<sup>ème</sup> siècle et l'adoption d'un programme conjoint d'action à mettre en œuvre dans le cadre de la journée commémorative dans les

Etats membres, **APPELLE** les Etats membres et les institutions de l'OCI à prendre activement part aux activités inscrites dans ce programme.

8. **ACCUEILLE** favorablement l'initiative de la jeunesse pour "l'Alliance des civilisations", développée par le FJCI-DC en collaboration avec les partenaires internationaux; **SOUTIENT** le Mouvement Mondial de la Jeunesse pour l'Alliance des civilisations de l'ONU qui a été constitué dont le but de servir de plate forme pour la jeunesse de l'alliance des civilisation, en tant qu'un des résultats majeurs du second forum annuel de l'Alliance des civilisations de l'ONU, tenu les 6 et 7 avril 2009 à Istanbul; **REND** hommage au FJCI-DC qui est l'un des partenaires principaux du GYM AOC, pour ces efforts soutenus ayant pour objectif la promotion de ce mouvement mondial de la jeunesse; **APPELLE** les Etats membres a fournir des contributions financières volontaires et autres pour promouvoir le mouvement et les invite à participer activement à la première convention mondiale du mouvement, prévue à Bakou en .
9. **SALUE** la coopération du FJCI-DC avec le Secrétariat général sur les questions de jeunesse et en tant que partenaire principal de l'OCI pour ce qui est de la mise en œuvre du programme d'action décennal dans le domaine des activités relatives à la jeunesse et **APPELLE** la présentation des rapports annuels sur les activités du forum aux sessions de la conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères en coordination avec la sous commission de la 1<sup>ère</sup> conférence islamique des Ministres de la jeunesse et des sports.



**RESOLUTION N° 9/36-C**  
**SUR**  
**LA 8<sup>EME</sup> SESSION DU COMIAC**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères réuni en sa 36<sup>ème</sup> session (session en vue du renforcement de la solidarité islamique) à Damas, République arabe syrienne du 28 jourmada aloula au 1er jourmada thania 1430 H (soit du 23 au 25 mai 2009) ;*

**Rappelant** les résolutions adoptées par les conférences islamiques au Sommet et à d'autres niveaux, notamment la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue à La Mecque au Royaume d'Arabie Saoudite les 7 et 8 décembre 2005, la 11<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue en République du Sénégal les 13 et 14 mars 2008 et la 35<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères ;

**Rappelant** les recommandations du Programme d'Action décennal adopté par la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue les 7 et 8 novembre 2007 à La Mecque ;

**Prenant note** des importantes recommandations de la 8<sup>ème</sup> session du COMIAC tenue les 14 et 15 novembre 2006 à Dakar, République du Sénégal ;

- 1- **NOTE AVEC APPRECIATION** la création du Secrétariat national permanent du COMIAC et du Comité de suivi ;
- 2- **EXPRIME SA SATISFACTION** quant aux efforts déployés par la République du Sénégal pour redynamiser le COMIAC ;
- 3- **ENCOURAGE ET SOUTIENT** la coopération entre le COMIAC et la Banque islamique de Développement (BID) pour explorer les moyens qui peuvent être mobilisés pour le financement des activités du COMIAC ;
- 4- **INVITE** les Etats membres et les institutions concernées à apporter leur soutien financier aux programmes et activités du COMIAC par le paiement rapide et volontaire des contributions.

**RESOLUTION N°. 10/36-C**  
**SUR**  
**LE RENFORCEMENT DE LA PLACE DE LA JEUNESSE**  
**DANS LE MONDE MUSULMAN**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères réuni en sa 36ème session (session : en vue du renforcement de la solidarité islamique) à Damas, République arabe syrienne du 28 jourmada aloula au 1er jourmada thania 1430 H (soit du 23 au 25 mai 2009) ;*

**Rappelant** la résolution No. : 13/3-P(IS) adoptée par la 3<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet tenue en juin 1981 à La Mecque/Taif (Royaume d'Arabie Saoudite) par rapport à la création du Comité permanent pour l'Information et les Affaires culturelles (COMIAC) ainsi que les autres résolutions adoptées par la Conférence islamique au Sommet sur le COMIAC ;

**Réaffirmant** le rôle de la jeunesse du monde musulman quant au renforcement du dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions, y compris la mise en exergue de l'image vraie de la religion musulmane, la diffusion de ses nobles valeurs et de ses principes éternels prônant la modération, le dialogue le juste milieu, la tolérance et le respect de l'autre ;

**Ayant pris connaissance** avec appréciation des résultats sur lesquels à débouché la Conférence internationale sur « les questions des jeunes dans le monde musulman, les paris d'aujourd'hui et les défis de demain », organisée par l'ISESCO et abritée par la République tunisienne sous le haut patronage de S.E. le Président Zein Al-Abidine Bin Ali (Tunis, du 24 au 26 novembre 2008) ;

- 1- **SE FELICITE** de l'accueil par la République tunisienne de la Conférence internationale sur « les questions des jeunes dans le monde musulman, les paris d'aujourd'hui et les défis de demain », organisée par l'ISESCO dans la ville de Tunis, du 24 au 26 novembre 2008, **EXPRIME** de nouveau ses remerciements, sa gratitude et toute sa reconnaissance au Président de la République tunisienne S.E. le Président Zine Al-Abidine Bin Ali pour avoir abrité et patronné cette conférence. **SALUE** les résultats auxquels a abouti la Conférence et apporte son soutien à ses résolutions contenues dans la Déclaration de Tunis pour le renforcement de la place de la jeunesse dans le monde musulman.
- 2- **SOUTIENT et APPUIE** l'initiative du Président Zine Al-Abidine Bin Ali faisant de l'année 2010 l'année mondiale de la jeunesse. **APPUIE** son appel à la tenue d'une Conférence mondiale de la jeunesse en 2008 sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de l'ISESCO et des autres organisations islamiques internationales concernées par les questions de la jeunesse.
- 3- **SALUE** l'initiative de l'ISESCO déclarant 2009 l'année du dialogue avec la jeunesse dans le monde musulman et apporte son soutien aux efforts visant la tenue -début 2010- d'une Conférence islamique préparatoire à la Conférence mondiale de la jeunesse. **APPELLE** les Etats membres à contribuer à la réussite

de cette consultation et à participer au plus haut niveau aux travaux de la Conférence mondiale de la jeunesse.

**Demande** au Secrétaire général de suivre les questions objet de la présente résolution et d'en faire rapport à la 37<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.